

◀ Formation Syndicale AESH-AVS ▶

Pour Qui ? :

Ouvert à toutes et tous (syndiqué-e ou non)

Quand ? :

Mardi 3 décembre 2019
9h-17h (horaires approximatifs)

Où ? :

22 rue Caillette
62100 CALAIS

Par qui ? :

Organisé par Sud éducation 62



Quoi ? :

La « formation » se voulant construite autour des attentes des participant-es, le contenu pourra être adapté. Il est prévu d'aborder : Recensement des difficultés au travail / Les différents types de contrats et les droits / Les revendications : Quelles missions ? Quel statut ? Quels droits ? Quelles conditions de travail ? Quel salaire ?

Comment ? :

1° FAIRE LA DEMANDE AUPRES DE L'ADMINISTRATION par la voie hiérarchique AVANT LE 3 novembre 2019 (voir modèle ci-joint)

2° S'INSCRIRE auprès de SUD éducation 62 au plus vite, de préférence à sudeduc62@gmail.com sinon au 0673358767 [Attention, le nombre de place est limité]

A noter :

Le repas compte-tenu des revenus particulièrement bas des participant-es sera pris sur place et offert par le syndicat.

Rappel :

Chaque fonctionnaire ou agent non-titulaire, syndiqué ou non, a droit à 12 jours de formation syndicale par an, fractionnables à volonté.

Pour en bénéficier, il faut remplir et adresser à l'administration par la voie hiérarchique une demande écrite (modèle ci-dessous) au moins un mois à l'avance. L'absence de réponse (15 jours avant le stage) équivaut à un accord de l'administration.

Pendant le stage, une attestation de stage sera donnée à chaque participant, à remettre au retour à l'administration si elle la demande.